



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE
DE LYON**

ARRETE N° 2016-03-03-R-0166

commune(s) : Bron

objet : **Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

n° provisoire 3499

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté urbaine n° 2005-2846 du 11 juillet 2005 portant approbation du transfert de compétence des Communes à la Communauté urbaine de Lyon en matière de gestion des terrains d'accueil des gens du voyage et n° 2007-4228 du 9 juillet 2007 portant sur le règlement intérieur des aires d'accueil ;

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bron ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2015-03-10-R-0156 du 10 mars 2015 donnant délégation de signature à madame Corinne Cardona, Conseillère déléguée ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un chantier de travaux de remise en état et d'amélioration des équipements de l'aire d'accueil de Bron qui nécessite la fermeture de la totalité de l'aire ;

Considérant que la Métropole peut fixer une période de fermeture correspondant à la durée des travaux estimée pour une durée d'un mois ;

Considérant que selon, l'article 3 du règlement intérieur, les occupants seront prévenus par voie d'affichage sur site qu'un délai d'un mois de préavis leur est accordé pour quitter leur emplacement sur l'aire ;

arrête

Article 1er - L'aire d'accueil des gens du voyage de Bron sera fermée pendant la durée totale des travaux prévus pour un mois à compter du 2 mai 2016. Le présent arrêté devra être affiché un mois avant la date de fermeture effective.

Article 2 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera adressée au commissariat de Bron.

Lyon, le 3 mars 2016

Pour le Président,
la Conseillère déléguée,

Signé

Corinne Cardona

Affiché le : 3 mars 2016

Reçu au contrôle de légalité le : 3 mars 2016.